



Épreuve de rattrapage, dite « de contrôle » 2010

Mobilisons nous !

Cette épreuve de contrôle, inaugurée en 2009, organisée dans le flou total et contestée par une grande part de la profession, a permis d'augmenter artificiellement de 10 points le taux de réussite au baccalauréat professionnel le faisant passer de 77% à 87%, les effets médiatiques primant sur le niveau réel des élèves !!!

Face à la contestation générale, le ministère a revu sa copie Mais le compte n'y est toujours pas !

Les textes précisant les nouvelles modalités de cette épreuve sont parus au bulletin officiel le 6 mai 2010. Ce rattrapage sera passé sur les épreuves E1 et E5 qui concernent donc les enseignants de mathématiques et/ou de spécialité (E1) et ceux de lettres-histoire (E5). Les modalités : deux épreuves orales de 15 min chacune pour lesquelles les candidat-e-s disposeront de 15 min de préparation. Les sujets, préparés au préalable par les enseignants, seront tirés au sort par les candidat-e-s.

Cette épreuve de contrôle s'inscrit dans le contexte de l'extension du Contrôle en Cours de Formation (CCF) que le SNUEP-FSU continue de dénoncer fortement.

La généralisation du CCF, c'est :

Pour les élèves :

- Encore moins de temps de formation puisque les CCF se font sur le temps de cours.
- Une évaluation très partielle de l'ensemble du programme de BAC PRO
- Une évaluation où l'enseignant devient juge et partie et où les candidat-e-s n'ont plus la garantie d'être traité-e-s avec impartialité.

Pour les diplômés :

- Une dévalorisation des diplômes qui perdront leur caractère national
- À terme, la casse de la reconnaissance des qualifications de niveau IV et V par les conventions collectives.

Pour les enseignant-e-s :

- Une charge accrue de travail.
- Une pression supplémentaire : l'enseignant-e doit dorénavant assumer seul la responsabilité de l'évaluation des candidat-e-s à la place de l'administration.
- Une transformation de leurs pratiques pédagogiques qui seront pilotées par l'évaluation.

L'épreuve de contrôle (ou de rattrapage), c'est :

- Accorder une importance démesurée (coefficient identique à l'ensemble des épreuves du 1^{er} groupe) à des oraux mal définis
→ **Inégalités entre candidat-e-s** : les aptitudes orales des candidat-e-s sont une fois de plus surreprésentées
- Des épreuves non choisies par les candidat-e-s en fonction de leurs difficultés aux épreuves du 1^{er} groupe
→ **Inégalité des chances des candidat-e-s** selon leurs résultats au 1^{er} groupe.
- Des épreuves mises en place en fonction de la « disponibilité des personnels »
→ **Inégalité entre les candidat-e-s** qui, selon leur centre d'examen, ne passeront pas les mêmes épreuves pour pourtant obtenir le même diplôme.

L'abandon officialisé du cadre national du diplôme contribue à augmenter encore plus les inégalités entre élèves et à dévaloriser le baccalauréat professionnel. Cela va dans le sens des attentes du patronat qui préfère maintenant recruter ses employés sur la base de compétences plus ou moins validées que sur la base de diplômes reconnus par les conventions collectives. CCF et épreuve de contrôle – comme les nombreuses réformes en cours – ne sont que des prétextes pour réaliser des économies sur le dos des élèves des familles et des enseignant-e-s.

Le SNUEP-FSU dénonce les conditions dans lesquelles l'épreuve de rattrapage va se dérouler encore cette année. En effet, il déplore la rédaction tardive de l'arrêté, qui n'a pas laissé de temps aux collègues pour préparer leurs élèves à cette épreuve. L'arrêté est sorti il y a à peine un mois, les collègues sont, dans les meilleurs des cas, rapidement réunis par leur inspection en juin pour élaborer des sujets, et les élèves seront interrogés sans y avoir été préparés.

Le SNUEP-FSU revendique une épreuve de rattrapage mais seulement pour les épreuves passées en examen ponctuel. Cette épreuve doit être organisée dans les conditions comparables à celles des bacs généraux et technologiques.

Dans l'immédiat, le SNUEP-FSU demande :

- la suppression de cette épreuve de contrôle,
- un véritable bilan sur la mise en place du CCF en BAC PRO,
- un débat sur la façon d'évaluer des diplômes de la voie professionnelle.



**Epreuve de contrôle :
la formule magique du ministère
pour réussir...**

...sa réforme

Le SNUEP-FSU appelle à dénoncer ces modifications d'évaluation inacceptables pour les élèves et pour les enseignant-e-s.

Le SNUEP-FSU appelle l'ensemble des professeurs à se mobiliser pour défendre leur métier et l'enseignement professionnel.

Le SNUEP-FSU dépose un PRÉAVIS DE GRÈVE NATIONAL(*) pour couvrir les jours arrêtés par chaque recteur pour le déroulement de l'épreuve de contrôle.

(*) Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, tout collègue refusant de participer à l'épreuve de rattrapage sera administrativement couvert dans sa démarche.